

1915 ELOI Henri

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom	ELOI
Prénom	Henri
Grade	1 ^{er} classe
Corps	15 RT de chasseurs à pied
N ^o au Corps	9454
Matricule	457 au Recrutement d'Anvers
Mort pour la France le	26 fevrier 1915 à Mesnil les Hurlus (Marne)
Sur le champ de bataille de	Champ de bataille de Mesnil les Hurlus (Marne)
Genre de mort	tué au combat
Né le	6 Janvier 1894
à	Neuvilly
Arr ^{me} municipal (pt ^e Paris et Lyon)	Département du Nord
à défaut rues et N ^o	
Code pénal	Jugement rendu le 26 novembre 1914
n ^o du Corps	par le Tribunal de Sainte Menehould
acté ou jugement transcrit le	21 decembre 1914
	Le Cateau (Nord)
N ^o du registre d'état civil	3800/14
534-700-1921. [26134]	

Né le 06 janvier 1894 à 22 heures à Neuvilly.

Profession Tisseur

Domicilié à Le Cateau, 13 Boulevard Paturle

Fils de Eloi Constant, tisseur, 25ans (O1869).

Et de Delsarte Léonie, ménagère, 24 ans (O1870).

Domiciliés à Neuvilly, rue de la Maladrerie.

Bureau de recrutement d'Avesnes (Nord)

Matricule 457 **Classe** 1914

Grade et corps Soldat de 2^e classe au 9^e Bataillon de Chasseurs à pied, 3^e Cie.

Mort pour la France Tué à l'ennemi le 02 mars 1915, à l'âge de 21ans, à Mesnil les Hurlus (Marne)

► Son frère, Constant est tué le 26 février 1915 à Beauséjour.

Transcription N° 198 à Le Cateau

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau

Détail du service Incorporé soldat de 2^e classe au 84^e R.I. le 22 août 1914; Passe au 9^e B.C.P le 18 janvier 1915; Décédé antérieurement au 15 avril 1915 sur le champ de bataille de Mesnil les Hurlus.

Morphologie: Cheveux châtain foncés ; yeux jaunâtres; front vertical; nez rectiligne; visage large; taille 1m68; Degré d'instruction générale 2.

N°198 Acte de transcription de Décès de ELOI Henri

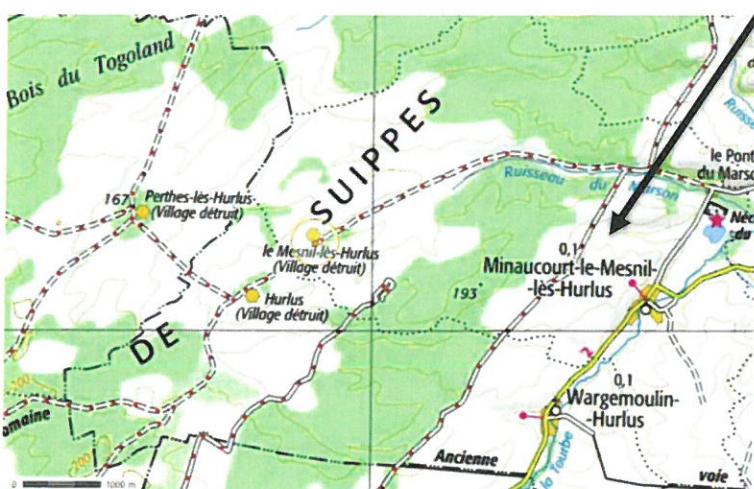
République Française, au nom du Peuple Français. A Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal de Sainte Menehould, le Procureur de la République expose: Vu les articles 89 et suivant du code civil et la loi du trois décembre mil neuf cent quinze; Vu la lettre de Mr. Le Ministre de la Guerre et les pièces jointes; que de ces pièces et notamment d'un P.V de déclaration de décès dressé le quinze avril mil neuf cent quinze par l'Officier d'Administration Marcel Jamain du groupe de brancardiers du seizième Corps au moyen des renseignements fournis par les aspirants Ducasse et Breton, élèves à l'école de santé de Lyon et d'un acte de disparition établi aux armées le neuf juin mil neuf cent dix sept, ainsi que des autres renseignements émanés du Ministère de la Guerre, il semble résulter que le soldat Henri Eloi du neuvième Bataillon de chasseurs à pied, né le six janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, né à Neuvilly (Nord), est Mort pour la France à Mesnil les Hurlus le deux mars mil neuf cent quinze. Qu'il y a lieu de tenir ces faits pour constants dans une constatation judiciaire du décès qui tiendra lieu d'acte de l'Etat civil; qu'il y aura lieu pour le Tribunal d'ordonner que la transcription du jugement tenant lieu d'acte de décès sera, conformément à la loi, transcrit tant sur les registres de l'Etat civil de Mesnil les Hurlus, lieu du décès, situé sur la ligne de feu; que sur les registres de la Commune de Le Cateau (Nord) lieu du dernier domicile du décédé, situé en territoire encore occupé par l'ennemi. Qu'il y aura lieu d'ordonner également que mention du jugement et de la transcription sera faite dans les mêmes conditions aussitôt que possible en marge des registres, à la date du décès. En conséquence le Procureur de la République requiert; Qu'il plaise au Tribunal; Reconnaître comme constant le décès du soldat Henri Eloi du neuvième Bataillon de chasseurs à pied, né le six janvier mil huit cent quatre vingt quatorze à Neuvilly (Nord) Mort pour la France à Mesnil les Hurlus, le deux mars mil neuf cent quinze. Dire que le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de l'Etat civil et sera transcrit à sa date tant sur les registres de l'Etat civil de Mesnil les Hurlus que sur ceux de Le Cateau et ce aussitôt qu'il sera possible. Dire que mention du jugement et de la transcription sera faite en marge des registres, à la date du décès. Fait au Parquet de Sainte Menehould le vingt quatre novembre mil neuf cent dix sept. Le Procureur de la République, signé Lepelley-Fonteny.

Audience publique du Vingt six novembre mil neuf cent dix sept. Le Tribunal, vu la requête qui précédé et les pièces à l'appui, ouï Mr. Le Président en son rapport, le Ministère public en ses conclusions et après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort. Attendu que des documents produits il résulte que le chasseur Eloi Henri du neuvième Bataillon de chasseurs à pied, numéro matricule cinq mille deux cent trente trois a été tué à l'ennemi le deux mars mil neuf cent quinze; que dans ces conditions il y a lieu de reconnaître comme constant ce décès. Par ces motifs: dit qu'il est constant que ledit Chasseur Eloi Henri du neuvième Bataillon de chasseurs à pied né à Neuvilly le six janvier mil huit cent quatre vingt quatorze de Eloi et de Delsarte

Léonie, domicilié à Le Cateau, est décédé "Mort pour la France" à Mesnil les Hurlus le deux mars mil neuf cent quinze. Dire que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès au susnommé et ordonne qu'à cet effet il sera transcrit sur les registres des décès de Mesnil les Hurlus, lieu du décès ainsi que sur les registres de Le Cateau (Cambrai) lieu du dernier domicile et ce aussitôt que les circonstances le permettront, dans tous les cas dès la cessation des hostilités. Dit aussi que la mention du dit décès sera faite sur les registres des décès des dites communes pour l'année mil neuf cent quinze, en marge de l'endroit ou aurait du être inscrit et transcrit l'acte non dressé. Ainsi fait et jugé à l'audience publique du Tribunal ou étaient présents M. M. Robé, Président, Girod, juge, Hennechart, juge à Chalons, délégué pour siéger au Tribunal, Lepelley-Fonteney, Procureur de la République et Bernard, Greffier. Signé; Robé et Bernard. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{re} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. Signé: Bernard.

L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le trente et un décembre mil neuf cent dix neuf deux heures cinquante minutes du soir par nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès



Mesnil les Hurlus Le Mesnil-lès-Hurlus: Département de la Marne, Arrondissement de Sainte-Menehould, Canton de Ville-sur-Tourbe.

► Le village comptait 97 habitants en 1911. Durant la guerre 1914-1918, le village fut anéanti et ne fut jamais reconstruit. Lors de la création du camp militaire de Suippes, en 1950, la commune fut officiellement supprimée et son territoire rattaché à la commune de Minaucourt, qui prit alors le nom de Minaucourt le Mesnil lès Hurlus.

Morts au même endroit

Catillon: Aupicq Camille, Cosse Joseph; **Landrecies:** Caille Jean; **Le Cateau:** Boulogne Albert, **Eloi Henri:** Lequeux Alexandre, Try Edouard, Wilmaux Fernand; **Le Pommereuil:** Bricout Louis, Manesse Eugène; **Mazinghien:** Godon Albert, Soufflet Léon; **Ors:** Bouteloup Louis;

Etaient au même régiment

Catillon: Camberlin Albert, Fleury Eugène; **La Groise:** Trouillet Luc; **Le Cateau:** Bodechon Louis, **Eloi Henri:** Ors: Bouteloup Louis;

Historique et combats du 9^e Bataillon de Chasseurs à Pied en 1915

En 1914, Casernement à Longwy, 87e brigade d'infanterie, 4e division d'infanterie, 2e Corps d'armée; A la 4e division d'infanterie d'août 1914 à novembre 1918.

1914, Corps de Cavalerie Sordet: Spincourt, Mangiennes (10-12 aout), Belle-Fontaine; Retraite des 3e et 4e Armées: Cesse; Bataille de la Marne (5-7 septembre): Sermaize, Marupt-le-Montois; Combats à l'ouest de l'Argonne (14-17 septembre).

1915: Champagne: cote 196 (mars); Woëvre: Maizeray (11-13 avril); Bataille de Champagne: Tahure (octobre), cote 193 (novembre).

1916, Bataille de Verdun: bois de Vaux Chapitre, Fleury, Douaumont (15-27 avril); Bataille de la Somme: Berny en Santerre (17septembre).

1917, Offensive de l'Aisne: cote 108 (avril).

1918, Le Chemin des Dames; Offensive de la Marne, Forêt de Riez, Bois Meuniere, Arcis-le-Ponsart, l'Ardre; Offensive de Champagne, Liry, Croix-Saint-Gilles.

► Devant leur combativité et leur opiniâtreté, les Allemands les surnomment: *schwarze teufel*, les diables noirs qui deviennent en français les *Diables bleus*, en référence à leur tenue sombre.

JMO du 9^e BCP 3^e Cie
Cote 26 N 818/2 pages 14 à 17
Journée du 02 mars 1915

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, le Ratt^{er} débute dans les tranchées qui se trouvent au pied des 80^e allemands et du bois Sainte Brice^e et bat^t du 17^e d'Inf^{ie}.

Le 2, le Ratt^{er} reçoit 1^{er} d'assauts droit devant lui à la gauche du 10^e qui l'assaut de son côté. Ses Compagnies doivent déboucher des tranchées par rues de 100 m^s, dans chaque 6^e, rebolon sur rebolon, les troupes allemandes, pendant les tranchées de 1^{re} ligne, 2^{me} et 3^{me} du 18^e à 6^e du 1^{er} Bataillon du 9^e BCP dans les boyau et tranchées de 2^{me} ligne.

L'assaut débouche à 11 heures, après un violent bombardement, malheureusement, à tir de l'artillerie trop long, cela pas détruit les tranchées de 1^{re} ligne allemandes, et dès que les bataillons de portent en arrière, ils sont accueillis par une salve d'obus de mortier, fusées mitrillées et canons révolvers.

La 50^e vague est presque en entier anéantie, la 2^e de porte un droit allemand avec beaucoup d'entrain et quelques officiers et chasseurs parviennent même jusqu' dans les tranchées ennemis mais ne peuvent s'y maintenir.

La zone de 80^m débouche sur tranchées des tranchées allemandes étant déboulé par un feu violent, les 3 6^e d'assaut, qui ont subi de très lourdes pertes, sont finalement renommés dans leurs tranchées où elles se reforment.